



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/43/L.80
2 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 84 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS OPERATIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Projet de décision présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Ejeviome Eloho Otobo (Nigeria), à l'issue de consultations officieuses sur les projets de résolution A/C.2/43/L.42 et L.44

Activités opérationnelles pour le développement

L'Assemblée générale décide de renvoyer les paragraphes ci-annexés au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1989, pour examen et suite à donner.

ANNEXE

Activités opérationnelles pour le développement

1. Félicite le Conseil d'administration du PNUD d'avoir créé un programme de renforcement des capacités de gestion en vue de centraliser l'appui aux efforts que font les pays en développement pour améliorer leur administration publique;

2. Est consciente de l'intérêt que présentent le Comité plénier du Conseil d'administration du PNUD et son groupe de travail pour la tenue de discussions moins formelles qui permettent de mieux comprendre les pratiques et programmes du PNUD et qui valent à celui-ci une confiance accrue des Etats Membres, particulièrement précieuse pour les programmes financés par des contributions volontaires;

3. Demande au Conseil d'administration du PNUD de dissoudre le Groupe de travail de son comité plénier.
